

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DE BIENVILLE LE 06 AVRIL 2018**

Date de convocation : le 30.03.2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le six avril à vingt heures trente minutes sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

Etaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Benoît NEUILLET et Samuel DIVOUX , Mmes Pascale BONHOMME et Agnès GASTIGER.

Etaient absents : M. Johan PETIT, Mme Urszula DUPLAGA qui a donné pouvoir à M. Claude DUPRONT.

Secrétaire de Séance : M. Benoît NEUILLET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

M. Le Maire procède à la signature du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018 envoyé par mail aux conseillers municipaux le mardi 3 avril dernier.

M. Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour avec la nécessité de délibérer sur la cession du 10 Rue de Tilloloy entre l'EPFLO et Picardie Habitat porteur du projet. Ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des 8 membres présents.

M. Le Maire donne la parole à M. Philippe QUILLET, Adjoint au Maire en charge des questions financières pour la commune.

1. Approbation du compte administratif de la commune 2017.

M. Philippe QUILLET, Adjoint au Maire en charge des questions financières présente le compte administratif 2017 de la commune comme suit :

Compte administratif 2017 Commune / Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 11	Charges à caractère général	72244,97	Chapitre 13	Atténuations de charges	2156,00
Chapitre 12	Charges de personnel	128051,69	Chapitre 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Chapitre 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués	18437,62
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	33985,71	Chapitre 73	Impôts et taxes	144513,94
Chapitre 66	Charges financières	0,00	Chapitre 74	Dotations, subventions	92534,69
			Chapitre 75	Autres produits	7762,60
			Chapitre 76	Produits financiers	4,63
			Chapitre 77	Produits exceptionnels	1837,05
Total dépenses :		234282,37	Total recettes :		267246,53
Résultat 2017 de la section de Fonctionnement					
Excédent de :			32964.16		

M. Philippe QUILLET présente le compte administratif de la section de fonctionnement sous forme de chapitres comptables. En effet, lors des différentes commissions finances, le compte administratif a été balayé chapitre par chapitre. Il précise que le solde l'UAFR n'a pu être intégré par la Trésorerie sur l'exercice 2017, ce dernier sera donc reporté en 2018.

Compte administratif 2017 Commune / Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 41	Opérations patrimoniales	3223,00	Chapitre 41	Opérations patrimoniales	3223,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	92161,03	Chapitre 10	Dotations, fonds divers	26420,73
			Chapitre 13	Subventions d'investissement	79386,56
Total dépenses :		95384,03	Total recettes :		109030,29
Résultat 2017 de la section d'Investissement					
Excédent de :			13646.26		

Comme il est prévu réglementairement, M. Le Maire quitte l'assemblée pour permettre l'approbation des différents comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix :

DECIDE d'approuver le compte administratif présenté pour le budget commune 2017.

DECLARE, à l'unanimité des 6 voix, que le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du Compte Administratif 2017 pour le budget du service des eaux

M. Philippe QUILLET présente à l'assemblée le compte administratif du service des eaux 2017 tel que :

Compte administratif 2017 Eau / Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 11	Charges à caractère général	45356,62	Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués	70174,79
Chapitre 12	Charges de personnel	794,08	Chapitre 75	Autres produits	0,00
Chapitre 42	Opération d'ordres de transfert entre sections	6883,99			
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.00			
Total dépenses :		53034,69	Total recettes :		70174,79
Résultat 2017 de la section Fonctionnement					
Excédent de :			17140,10		

Il précise que l'excédent cumulé est de 84 275.25 € au 31 décembre 2017.

Compte administratif 2017 Eau / Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 16	Emprunts	3640,93	Chapitre 40	Opérations d'ordre de transfert entre section	6883,99
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5631,95	Chapitre 10	Affectation de résultat 2016	0,00
			Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00
Total dépenses :		9272,88	Total recettes :		6883,99
Résultat 2017 de la section d'Investissement					
Déficit de :			2 388,89 €		

M. QUILLET précise que la facturation pour les travaux d'un nouveau débitmètre et le renforcement de la sécurisation du puits communal sera régularisé sur 2018, notamment via les restes à réaliser de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix :

DECIDE d'approuver le compte administratif présenté pour le budget service des eaux 2017.

DECLARE, à l'unanimité des 6 voix, que le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2016 du budget commune

Après approbation du compte administratif du budget commune, M. Philippe QUILLET expose au Conseil Municipal l'affectation des résultats pour l'exercice 2017. Il précise l'intégration de l'UAFR en section de fonctionnement (+0.29 €) .

Affectation des résultats 2017 Commune			
Fonctionnement		Investissement	
Excédent 2016	94724,04 €	Déficit 2016	7 473,53 €
Excédent 2017	32964,16 €	Excédent 2017	13 646,26 €
Excédent de fonctionnement cumulé	127 688,20 €	Déficit d'investissement cumulé	6 172,73 €
Restes à réaliser : dépenses : 22592,88 - recettes : 6210,52 : différence : -16382,36 €			
Report en section de fonctionnement (recettes) : 127688,20 + 0,29 (UAFR) – 10209,63 = 117 478 ,86 €			
Report en section d'investissement (recettes) / 1068 : 6172,73 – 16382.36 = 10209,63 €			
Report en section d'investissement (recettes) 001 : 6172 ,73 €			

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats du budget commune :

- Report en section de fonctionnement : (Ligne 002 en recettes) 117 478,86 € dont 0,29 € suite au report du solde de clôture de l'UAFR.
- Report en section d'investissement : (1068 en recettes) : 10 209,63 €
- Report en section d'investissement : (Ligne 001 en recettes) : 6 172,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des 8 voix, d'accepter la proposition de l'affectation du résultat 2017 à reporter au Budget Primitif 2018.

4. Affectation des résultats 2017 du budget services des eaux

M. Philippe QUILLET expose au Conseil Municipal l'affectation des résultats 2017 du budget du service des eaux de la commune. Il précise que lorsque les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires, les résultats sont directement reportés dans leurs sections respectives.

Affectation des résultats 2017 Eau			
Fonctionnement		Investissement	
Excédents 2016	67135,15 €	Excédent 2016	40 533,51 €
Excédents 2016	17140,10 €	Déficit 2017	2 388,89 €
Excédent de fonctionnement cumulé	84275.25 €	Excédent d'investissement	38 144,62 €
Restes à réaliser 2017 en dépenses : 24 333€			

M. le Maire procède à l'approbation de l'affectation des résultats 2017 du budget du service des eaux de la commune comme suit :

- Report en recette de la section d'exploitation : 84 275,25 €
- Report en recette de la section d'investissement : 38 144,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des 8 voix, d'accepter l'affectation du résultat 2017 du budget du service des eaux, à reporter au Budget Primitif 2018.

5. Taux des impositions 2018

M. Philippe QUILLET indique que la commission finances du 16 mars 2018 a émis un avis favorable pour fixer le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,81 %
- Taxe foncière bâti : 17,51 %
- Taxe foncière non bâti : 40,60 %

M. Philippe QUILLET précise que cette hausse correspond à un taux global d'augmentation de 1,00 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des 8 voix, d'approuver le vote des taux des taxes locales pour l'année 2018.

6. Les projets de travaux d'investissement 2017

M. Philippe QUILLET présente le tableau des investissements 2018 :

- L'éclairage public réalisé par l'entreprise **LESENS** pour un montant de **45 647.60 € HT**, projet qui a été délibéré en 2017
- L'ajout de 6 luminaires via l'entreprise **LESENS** pour le changement de l'ensemble des luminaires de la commune pour un montant de **4 774.00 € HT**
- L'installation d'un ascenseur dans les locaux de la commune pour la mise aux normes PMR via :
 - Ascenseur : **THYSSENKRUPP : 26 600.00 € HT**
 - Electricité : **BERNARD DACHE 190.40 € HT**
 - Etude de sol : **FLAMANT 495.00 € HT**
 - Maçonnerie : **FLAMANT 6542.05 € ou 3723.91€ HT**
- L'étude de la sécurisation d carrefour de la RD 142 via l'entreprise **Ingénierie Sécurité Routière 3 750.00€ HT**

- L'achat de bancs et de poubelles, notamment pour les sites réalisés en collaboration avec la société du Canal Seine Nord Europe pour un montant de **907,14 € HT** via l'entreprise **JPP Direct**
- Achat d'une plastifieuse via l'entreprise **Bureau Vallée** pour **62,42 € HT**
- Achat de panneaux d'affichage et de signalisation pour un montant de **1742.00 € HT** via l'entreprise **JPP Direct**
- Pompe d'arrosage via les **ETS LEFEVRE** pour un montant de **205.33 € HT**
- Mise en peinture des sanitaires de la salle multifonctions pour un montant de **3090.00 € HT** via l'entreprise **SCE NEGOCE**
- Mise en peinture du préau de l'école réalisé par l'entreprise **SCE NEGOCE** pour un montant de **290.00 € HT**
- Illuminations de Noël via l'entreprise **Distrifêtes** pour **416,40 € HT**
- Remplacement de l'horloge permettant le réglage de l'éclairage public pour un montant de **717.01 € HT** via la **SICAE OISE**
- Création d'un mur au cimetière pour un montant de **850.00 € HT** via l'entreprise **SCE NEGOCE**
- Achat d'un chariot de « propreté » et de diverses poubelles pour le service technique via l'entreprise **DISCOUNT COLLECTIVITE** pour **689.00 € HT**

M. QUILLET expose au Conseil Municipal les modalités de financement de l'investissement 2018, notamment via les subventions qui devraient être perçues.

- Conseil Départemental : 21 980.00 € concernant le changement des luminaires de la commune et la mise en enrobé des allées du cimetière.
- Etat (Dotation Equipement pour les Territoires Ruraux) 21 300.00 € concernant les travaux de l'ascenseur Mairie et la mise en enrobés des allées du cimetière.
- L'Agglomération via le Fonds de Concours attribué pour les communes de moins de 2000 habitants pour un montant de 8 568,30 €.
- Autres organismes : TEKSIAL (rachat des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des changements de luminaires) et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

M. Philippe QUILLET indique que concernant le budget du service des eaux, l'ARCBA, compétente depuis le 1^{er} Janvier 2017, n'a pas soumis de projet d'investissement à la commune pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à 7 voix pour et 1 voix contre (Mme Agnès GASTIGER), les investissements pour l'année 2018 et les choix des différents prestataires, tant pour le budget commune ou celui du service des eaux.

Mme Agnès GASTIGER indique que ces investissements n'ont pas fait l'objet de débat préalable. M. Le Maire précise que ces choix d'investissements sont le fruit du travail des diverses commissions finances.

7. Subvention aux associations 2018

M. Le Maire indique que chaque association a reçu une demande pour fournir son bilan 2017 ainsi que son prévisionnel 2018. Cette demande a été effectuée début janvier et permet à la commune de connaître les projets et la santé des associations de la commune.

M. Philippe QUILLET présente le tableau des subventions accordées aux différentes associations à la suite de la commission finances du vendredi 16 mars dernier. Il rappelle le principe d'octroi de la subvention communale, un montant fixe de 120.00 € par association, auquel il faut ajouter 10 € par habitant de la commune, (uniquement pour les associations disposant de leur siège sur le territoire de la commune).

M. Philippe QUILLET précise que les associations peuvent obtenir 50.00 € supplémentaires par manifestation organisée au sein de la commune. C'est pourquoi l'Harmonie de Bienville bénéficie de 100.00 € supplémentaires pour l'organisation de la brocante et d'un repas dansant en 2017.

	<u>Subventions 2017</u>	<u>Subventions 2018</u>
Coopérative scolaire	400 € (montant forfaitaire)	400 € (montant forfaitaire)
Crinquieurs du Mont Ganelon	120 € (montant forfaitaire)	120 € (montant forfaitaire)
Harmonie de Bienville	250 € (4 habitants)	250 € (3 habitants + 2 manifestations en 2017)
Association de pêche	200 € (8 habitants)	150 € (3 habitants)
Société de chasse	170 € (5 habitants)	150 € (3 habitants)
Gym et loisir	120 € (montant forfaitaire)	120 € (montant forfaitaire)
Sport et forme	230 € (11 habitants)	210 € (9 habitants)
Souvenir Français	80 € (10 € par tombe)	80 € (10 € par tombe)
Totaux	1570 €	1480 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 voix, **DECIDE** d'approuver les montants de subventions pour l'année 2018.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2018-Section de Fonctionnement – Article 65748.

8. Dotation aux amortissements du service des eaux

M. Philippe QUILLET précise qu'en 2018 il est nécessaire d'ajouter aux amortissements habituels la réfection du grillage du puits communal pour un montant de 5631.95 €.

Il est proposé d'amortir ce montant sur 3 ans, soit 1877.32 € par an.

Le budget 2018 du service des eaux prévoit donc des amortissements pour un montant global de 8 761.31 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à 7 voix pour et 1 voix contre (Mme Agnès GASTIGER) les amortissements du budget du service des eaux selon les écritures comptables au chapitre 40, en recette d'investissement, et au chapitre 42, en dépenses de fonctionnement.

9. Vote du Budget Primitif commune 2018

M. Philippe QUILLET présente le Budget Primitif de la commune pour l'année 2018. Il détaille le budget de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre.

Budget 2018 Commune / Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 11	Charges à caractère général	118511,14	Chapitre 02	Résultat d'exploitation reporté	117478,86
Chapitre 12	Charges de personnel	135170,00	Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués	14700,00
Chapitre 22	Dépenses imprévues	20000,00	Chapitre 73	Impôts et taxes	140814 ,00
Chapitre 23	Virement à la section d'investissement	23461,72	Chapitre 74	Dotations, subventions	59400 ,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	39150,00	Chapitre 75	Autres produits	6300,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	100,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2500,00			
Total dépenses :		338792,86	Total recettes :		338792,86

Budget 2018 Commune / Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 01	Solde d'exécution investissement reporté	0,00	Chapitre 01	Solde d'exécution investissement reporté	6172,73
			Chapitre 21	Virement de la section d'exploitation	23461,72
Chapitre 20	Dépenses imprévues	10000,00	Chapitre 10	Dotations, fonds divers	22746,33
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5004,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	107805,67
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	155392,08	Réserve 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10209,63
Total dépenses :		170396,08	Total recettes :		170396,08

Après avis de la commission finances, réunie les 16 et 23 Mars 2018, Monsieur Le Maire propose de voter le Budget Primitif 2018 de la commune comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : en dépenses : 338 792,86 € ;
en recettes : 338 792,86 €
- Section d'Investissement : en dépenses : 170 396,08 € ; en recettes : 170 396,08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 voix contre (Mme Agnès GASTIGER), **APPROUVE** le Budget Primitif de la commune pour 2018.

Mme Agnès GASTIGER indique une différence entre les montants présentés en commission et les montants votés. M. Philippe QUILLET indique un ajustement après le rendez-vous entre la commune et les responsables de la Trésorerie. En effet, le virement entre les sections a été modifié entraînant un ajustement en dépenses de fonctionnement via le chapitre 11 (+ 5173.02 €) et la création de l'article « aides » au chapitre 65 (2000.00 €)

10. Proposition du Budget Primitif du service des eaux 2018

M. Philippe QUILLET présente le Budget Primitif du service des eaux pour l'année 2018. Il détaille le budget de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre.
M. Le Maire précise que le budget voté par le Conseil Municipal est une proposition qui sera soumise à l'ARCBA. Cette dernière étant dorénavant compétente en la matière, elle se devra de valider cette proposition.

Budget 2018 Eau / Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 11	Charges à caractère général	103866,68	Chapitre 02	Résultat d'exploitation reporté	84275,25
Chapitre 12	Charges de personnel	800,00			
Chapitre 22	Dépenses imprévues	8000,00	Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués	62000,00
Chapitre 23	Virement à la section d'investissement	16207,26	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	360,00
Chapitre 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8761,31			
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	6000,00			
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3000,00			
Total dépenses :		146635,25	Total recettes :		146635,25

Budget 2018 Eau / Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 20	Dépenses imprévues	2139,19	Chapitre 01	Excédent d'investissement reporté	38144,62
Chapitre 16	Emprunts	3641,00	Chapitre 21	Virement de la section d'exploitation	16207,26
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	57333,00	Chapitre 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8761,31
Chapitre 41	Opérations patrimoniales	7281,86	Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00
			Chapitre 41	Opérations patrimoniales	7281,86
Total dépenses :		70395,05	Total recettes :		70395,05

M. Le Maire précise que le budget voté par le Conseil Municipal est une proposition qui sera soumise à l'ARCBA.

Après avis de la commission finances, réunie le 23 mars 2018, Monsieur Le Maire propose de voter le Budget Primitif 2018 du service des eaux :

- Section de Fonctionnement : 146 635,25 € en dépenses ; 146 635,25 € en recettes
- Section d'Investissement : 70 395,05 € en dépenses ; 70 395,05 € en recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 voix contre (Mme Agnès GASTIGER), **APPROUVE** le Budget Primitif du service des eaux pour proposition auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne pour 2018.

M. Philippe QUILLET présente à l'assemblée quelques chiffres indicatifs sous forme de graphiques sur les quatre derniers exercices comptables (2014/2015/2016/2017). L'objectif est de permettre à tous une lecture des différents indicateurs tels que l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement ou encore les excédents cumulés annuels. Il précise que la commune n'a aucun emprunt en cours et lorsqu'elle finance de l'investissement, elle le fait via cet excédent.

M. Philippe QUILLET détaille également les dépenses et recettes de fonctionnement par poste. Il indique une hausse des recettes de fonctionnement avec la compensation de la société du Canal Seine Nord Europe perçue en 2017 à hauteur de 15 000.00 €.

Il précise que les charges de personnels sont le plus gros poste de dépenses de la commune. En effet, la commune dispose de 3 temps pleins, et 2 contractuels sur le poste d'agent cantine et de périscolaire. Il indique que ces services sont nécessaires pour pérenniser l'école communale.

M. Le Maire remercie M. Philippe QUILLET pour la clarté de ses explications et également pour ses graphiques facilitant à tous la lecture des données financières de la commune.

11. Demande de subvention concernant l'aménagement des allées du cimetière communal

Suite au débat des différentes commissions finances, M. le Maire indique le souhait d'effectuer une demande de subvention concernant l'aménagement des allées du cimetière communal, pour faciliter le passage au zéro-phyto sur la commune.

M. Le Maire indique qu'il est donc nécessaire de l'autoriser à :

- Lancer les consultations auprès des différentes entreprises pour la réalisation des travaux.
- Solliciter les subventions auprès de la Préfecture de l'Oise (DETR) et du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 voix, **AUTORISE**, M. Le Maire à lancer les différentes consultations auprès des entreprises pour la réalisation des travaux et de solliciter les différents organismes pour l'obtention de subventions.

12. Cession EPFLO/PICARDIE HABITAT

M. le Maire indique que l'Etablissement Financier Foncier Local de l'Oise porteur du projet foncier du 10 Rue de Tilloloy sur la parcelle cadastrée B n°333, doit céder les terrains à Picardie Habitat porteur de l'opération. Cette cession doit permettre le début des travaux.

M. le Maire précise que la Mairie est partie prenante de cette cession puisqu'elle s'est engagée auprès de l'EPFLO pour le rachat des terrains sous 10 ans si l'opération ne trouve pas de porteur. Il précise que le rachat entre l'EPFLO et PICARDIE HABITAT se fera pour un montant de 315 000 € HT.

M. le Maire ajoute que le projet de construction comporte 12 logements collectifs et 3 maisons individuelles. Il rappelle également la réunion publique organisée le 12 avril pour la présentation du projet de PICARDIE HABITAT aux administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 8 voix, **APPROUVE** l'avenant à la convention et **AUTORISE** M. Le Maire à prendre les mesures nécessaires et signer les documents afférents.

Mme Agnès GASTIGER interroge M. le Maire sur l'attribution de ces logements.

M. le Maire indique que ces logements dits « sociaux » comprendront à minima 40% de personnes éligibles au Prêt Locatif à Usage Social et Prêt Locatif Aidé d'Intégration.

Informations diverses :

- M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant la volonté d'installer un city stade sur la commune de Bienville. Ce projet est porté par la commune de Clairoix. Il sera situé sur le territoire de la commune de Bienville mais sur des parcelles appartenant à la commune de Clairoix. M. le Maire précise que les parcelles en question se trouvent non loin des terrains de foot actuels.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet pour la mise à disposition des terrains en faveur de la commune de Clairoix.

M. le Maire ajoute que la commune de Clairoix a récemment rencontré la Société du Canal Seine Nord Europe et qu'un projet pour relier les parcelles côté Eglise de Bienville et Clairoix est actuellement à l'étude.

- M. Le Maire rappelle l'incident électrique que la commune a subi le 15 février dernier.

En effet, un problème est survenu sur le réseau SICAE entre le coffret électrique et le compteur Ecole et Mairie.

Lors de cette panne l'horloge de la Mairie a cessé de fonctionner, à ce jour, la remise en état de l'horloge est estimée à 1872.00 € HT (devis BODET)

M. le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour connaître son opinion concernant le lancement de ces travaux et sur l'utilité de l'installation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant les réparations de l'horloge de la Mairie.

- M. Le Maire fait part du récent élagage de l'arbre se trouvant à l'entrée du village en venant de Clairoix sur la RD 142. Il précise que ce dernier se trouve sur une parcelle privée.

En effet, la Mairie a contacté le notaire en charge de la succession qui a transmis la demande de la Mairie d'élaguer ces arbres.

Cependant, les propriétaires ont fait part de leur refus d'élaguer l'arbre mais de procéder à sa coupe. Ces arbres étant des éléments de patrimoine ou de paysage à protéger ou à mettre en valeur, il n'était pas possible en l'état de procéder à leur coupe.

C'est pourquoi M. le Maire remercie M. ANCELLIN pour l'élagage des arbres à titre gracieux permettant ainsi d'éviter tout conflit et risquant à terme de perturber la circulation.

Mme Agnès GASTIGER précise que M. ANCELLIN a procédé à cet élagage en tant que bailleur de la parcelle en question, et que, selon elle l'élagage incombe au bailleur et non au propriétaire de la parcelle.

- M. le Maire informe l'assemblée du voyage scolaire de la classe de Mme BUFFET la semaine prochaine au Futuroscope. Il tient à remercier Mme BUFFET pour la chance donnée aux élèves de notre école de vivre un tel moment.

Il tient également à féliciter l'équipe enseignante pour son dévouement pour le financement de ses activités scolaires. (Vente de crêpes, de journaux, participation au marché de Noël, collecte de papier...)

- Mme Pascale BONHOMME, présente le programme de la fête du village des 19 et 20 mai prochains :

- Samedi 19 mai :

Ouverture de la fête foraine,

Concours de déguisement,

16H00 : démonstration de danse country,

17H30 : Apéritif- concert animé par l'Harmonie de Bienville

Organisation d'une tombola au profit de l'école de Bienville

- Dimanche 20 mai

Fête Foraine

Brocante, organisée par la société de chasse de Bienville

Spectacle de rue

- Lundi 21 mai,

Tickets de manège offerts par la mairie de Bienville aux enfants de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire, Claude DUPRONT